# Famille, héritage, soins médicaux et mauvais traitements

---
Par pincorouge

Bonjour,

J'ai plusieurs questions, je pense que c'est mieux de faire plusieurs questions en 1 poste que plusieurs postes avec une question différente.
Depuis petite, ma mère (et mon frère mais surtout ma mère) m'humilient, me frappe, me prennent mon argent donné par mon père/grand-mère, m'insultent etc. (il y a même eu tentative de meurte).
Première question :
- Quels sont les délais de presriptions pour ce genre de choses ? (violences phyisiques, psychologiques, tentative de meurtres etc). Je sais que ça commence à courir à partir de nos 18 ans mais je n'ai pas trouvé exactement de délais pour ces différents faits. (les miens ce sont tenu avant et après mes 18 ans)
- J'ai aujourd'hui de grave troubles psychiques qui font que j'ai des difficultés à trouver et à garder un emploi, à être stable, à être "normal" en société et autre ; quel est leur responsabilité ? (désolée ma question est vague)
- Actuellement (ce soir) ma mère est ivre morte (comme d'hab) mais a l'air d'avoir des problèmes pour respirer et tout car elle ne prendrait plus ses médicaments depuis un moment (elle vient de me le dire); qu'elle est ma responsabilité dans tout ça en sachant que je lui ai demandé si elle voulait que j'appelle des pompiers, un médecin de garde etc (j'ai tout filmé) et elle disait que non en m'envoyant bouler et en se victimisant comme d'habitude ?
- Enfin, ma mère a reçu l'héritage de sa mère. Elle a donné 3000 euros à mon frère et m'a dit qu'elle devait me donner 3000 euros également. Or, récemment elle m'a dit "oh pas la peine de te les donner, tu vis déjà chez moi ça vaut largement les 3000 euros" or si je vis chez elle à mon âge (28 ans) ce n'est pas DU TOUT par plaisir vu ce qu'elle me fait subir ; c'est par contrainte et par rapport aux problèmes psy que j'ai, qui sont directement liés à elle. Quand est-il de l'égalité de traitement entre les enfants adultes ?
Et ce n'est pas la première fois qu'elle me promet de m'aider financièrement et au dernier moment, alors que j'avais déjà financé la chose, elle me dit ah bah non finalement (elle gagne bien sa vie, je précise).
- Elle m'a également "volé" l'argent sur un compte qu'elle avait mis pour moi, en mon nom quand j'étais petite. Il y avait 1500 euros environ et elle m'a dit de signer un papier pour qu'elle récupère ce fric. J'ai signé car si je refusais je risquais d'être mise à la porte. Quels sont mes recours ?

Enfin je précise pour les preuves que depuis environ 1 ans, j'enregistre, je filme beaucoup de choses, bizarrement ma mère se tiens plus tranquille comme si elle remarquait que je l'enregistrais... mon père a vécu beaucoup d'abus de sa part également (tentative de meurtre etc.), je ne l'ai pas enregistrer mais facilement je pourrais l'enregistrer et le faire parler à nouveau. Enfin, une main courante il me semble avait été déposé contre mon frère quand j'avais 14 ans (à la demande de l'école après que qu'il m'ai frappé gravement et que j'ai dû raté l'école pour ça, sinon ma mère n'aurait jamais déposé de main courante). Une amie à elle il y a environ 4 ans à assisté à une scène ou elle m'a très mal parlé etc et m'a clairement dit que ce n'était pas normal. Il y a également des témoignages de quand j'étais plus jeune mais je ne sais pas si ces personnes voudront témoigner pour ou contre moi (et je vous assure qu'une enfant de 10 ans ne mérite en aucun cas de se faire traiter de salope et de se faire fouetter avec un câble électrique car elle a eu 12 de moyenne ou faisait trop de bruit en faisant la vaisselle)...
Quelles sont les autres preuves possibles ? Est-il possible de "prouver" un faux témoignage ?

S'il vous plait merci de ne pas me juger.

Merci infiniment

---
Par jpgroussard

20 ans en pénal et 10 en civil.
Pour moi, leur responsabilité est totale mais pour le législateur ? bonjour les galères pour vous ! (galère = justice, avocat, argent, des années de procédures avec un résultat improbable)
La ou les personnes présentes dans la maison sont responsables pour non assistance. Vos petites vidéos font partie de « bonjour les galères ».
L'héritage de sa mère lui appartient. Si elle donne à votre frère (de son argent ou de son héritage) un million elle vous

doit la même chose. Pas en même temps mais ça doit être consigné et lors de votre héritage votre frère aura un million en moins. Mais ? bonjour les galères pour vous ! (galère = justice, avocat, argent, des années de procédures avec un résultat improbable et surtout avec une dépense supérieure à vos 3000 euros que vous réclamez)
Recours uniquement devant la justice, ça vous coûtera bien plus que vos 1500 euros.

Uniquement en justice et ? bonjour les galères pour vous ! (galère = justice, avocat, argent, des années de procédures avec un résultat improbable)

Je ne te juge pas mais je te donne un conseil : quitte cette maison immédiatement ! Va dans une petite ferme dans les Alpes ou en Normandie et propose tes services contre le gite et le couvert. T'auras une activité saine toute la journée, ton cerveau recommencera à fonctionner normalement et t'auras le temps de cogiter pour la suite de ta vie. Mais arrête de fréquenter ces gens ! Bon courage !